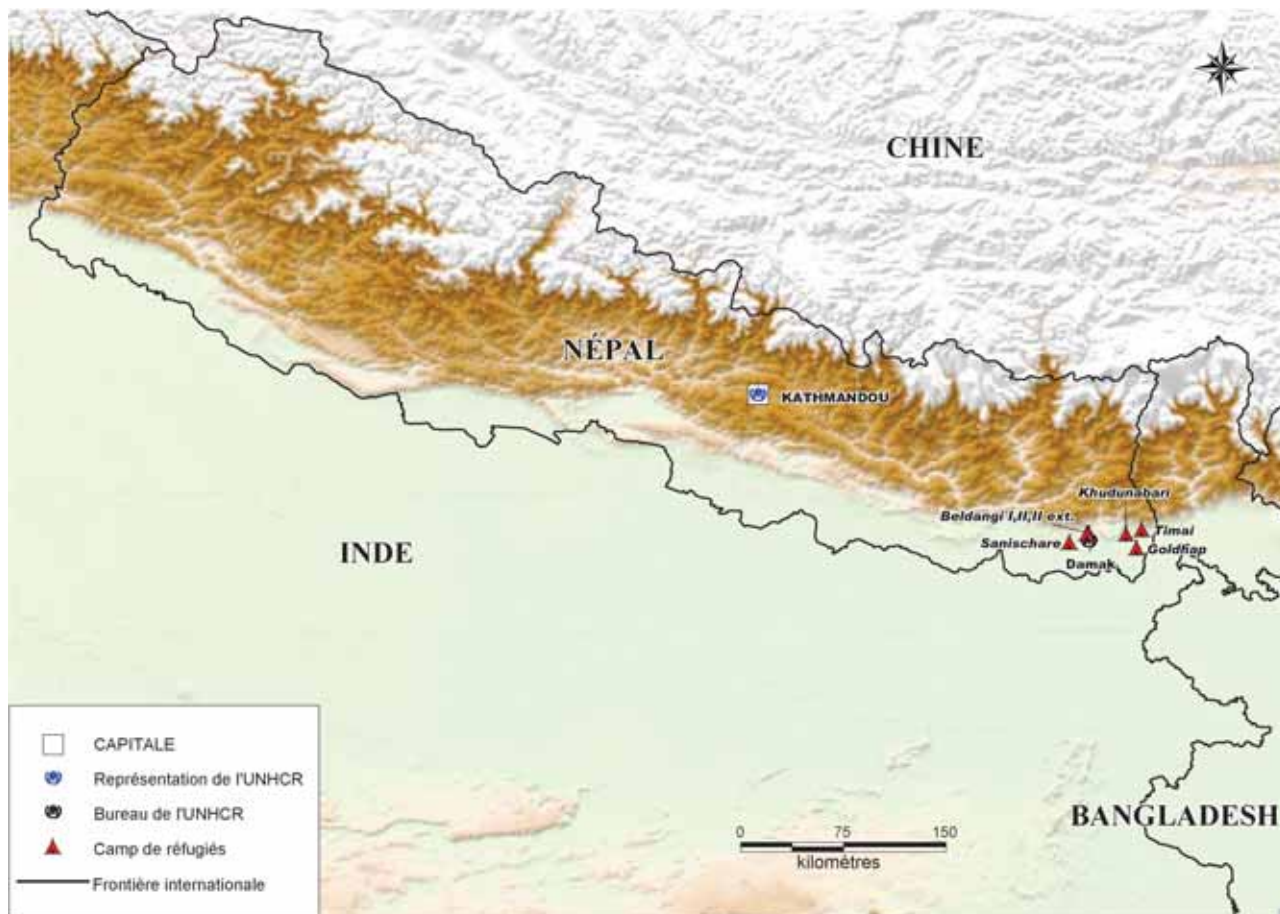


Népal



Environnement opérationnel

Contexte

La cessation des hostilités et la signature, en novembre 2006, d'un Accord de paix global entre le Gouvernement et le Parti communiste népalais (maoïste) ont abouti à une nette amélioration des conditions générales de sécurité dans le pays. Depuis la signature de l'accord de paix, les déplacés internes ont continué à regagner leur région d'origine, soit par leurs propres moyens, soit avec l'aide des ONG. De surcroît, la liberté de la presse a été rétablie et la violence politique s'est apaisée. Un nouvel attachement aux principes démocratiques de l'intégration et de l'État de droit semble se manifester.

Cependant, la situation demeure quelque peu fluctuante en dépit des progrès concrets qui ont été réalisés. En septembre 2007, les maoïstes se sont retirés du Gouvernement et la date de l'élection de l'Assemblée constituante a été repoussée une deuxième fois, sans que les parties parviennent à s'entendre sur une nouvelle date. Par ailleurs, les troubles se poursuivent dans la région du Terai. Le dialogue politique demeure toutefois ouvert et l'on peut espérer que le processus de paix sera renforcé en 2008 avec l'élection de l'Assemblée constituante.

Une nouvelle Loi sur la citoyenneté a été adoptée en novembre 2006, afin de résoudre les inégalités engendrées depuis longtemps par la législation existante. Les amendements apportés visent à intégrer les populations marginalisées au sein de la société népalaise, notamment les Madhesi du Terai. De nouvelles dispositions destinées à protéger les femmes contre diverses formes de violence sexiste ont également été introduites.

Suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur la citoyenneté et de la Constitution provisoire, une vaste campagne a été lancée ; elle a permis d'attribuer des certificats de citoyenneté à plus de 2,6 millions d'apatrides. L'UNHCR dispensera une assistance technique aux autorités et les incitera à étendre cette campagne, afin que toutes les personnes ayant droit à la nationalité népalaise bénéficient d'un certificat.

Pour la première fois en 17 ans, des avancées ont été obtenues dans la recherche de solutions durables au sort des réfugiés installés au Népal. Le Groupe de travail restreint, groupement informel de pays de réinstallation, a plaidé pour que des solutions globales soient mises en œuvre de toute urgence. Il a souligné que la réinstallation dans un pays tiers constituait une solution indépendante du résultat des pourparlers bilatéraux entre le Népal et le Bhoutan. Le Gouvernement a accepté la possibilité de réinstallations à grande échelle dans le cadre d'une

approche globale. Les États-Unis ont annoncé qu'ils étaient prêts à accueillir 60 000 réfugiés et ont entamé des préparatifs en vue de réinstallations massives. Le Canada a également proposé d'accueillir 5 000 réfugiés au cours des cinq prochaines années, et d'autres pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont engagés à fournir des places de réinstallation.

Le recensement de la population des camps effectué par l'UNHCR et les autorités népalaises s'est achevé en mai 2007. Cette opération, qui a incité le Gouvernement à clarifier les questions de statut, a permis la collecte systématique d'informations sur les besoins spécifiques des réfugiés et l'identification des personnes que la législation nationale autorise à bénéficier de la nationalité népalaise. Ce recensement a également permis aux réfugiés de signaler leurs problèmes de protection individuels directement auprès du personnel de l'UNHCR. Les besoins de sécurité mis en lumière par cette opération, ainsi que le cessez-le-feu, ont incité le ministère de l'Intérieur à commencer à rétablir la présence permanente de la police dans les camps, dont elle n'avait pu bénéficier depuis 2003.

Par ailleurs, le Gouvernement népalais a demandé à l'UNHCR de suspendre la détermination du statut des réfugiés urbains, dans l'attente de nouvelles consultations sur les modalités d'une coopération future.

Besoins

En raison de leur séjour prolongé dans des camps, les réfugiés installés au Népal sont en grande partie dépendants de l'assistance matérielle qui leur est fournie. Les restrictions imposées par le Gouvernement limitent les possibilités de promotion des petites entreprises et des activités génératrices de revenus. Les besoins à satisfaire en priorité concernent l'amélioration des abris, des latrines, des fosses à ordures, des réseaux d'alimentation en eau et de la gestion de l'assainissement dans les camps. En outre, la situation est encore aggravée par le manque d'espace et la surpopulation des camps, dus à la croissance démographique et à la scission des familles.

Les résultats préliminaires du recensement révèlent un nombre d'enfants séparés et non accompagnés plus élevé que les estimations. Des lacunes persistent en outre dans l'assistance matérielle prodiguée aux réfugiés, telle que la distribution de quantités suffisantes de protections périodiques, de vêtements et de couvertures aux femmes et aux enfants. Les activités destinées à sensibiliser les réfugiés au VIH et au SIDA et à améliorer l'accès au dépistage anonyme et gratuit devront être intensifiées en 2008 afin d'atteindre tous les groupes à risque, en particulier les jeunes et les adolescents quittant les camps.

Total des besoins

2008 : 8 816 251 dollars E.-U.

2009 : 8 893 496 dollars E.-U.

Objectifs principaux

- Rechercher des solutions durables au sort des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment par les réinstallations à grande échelle ; veiller à ce qu'ils soient en mesure de se décider librement et en connaissance de cause ; s'assurer que les membres les plus vulnérables de la population bénéficient d'une protection physique et juridique.
- Promouvoir l'enregistrement et la délivrance de documents d'identité, afin de permettre une meilleure protection et de faciliter la recherche de solutions durables.
- Promouvoir l'élaboration d'un régime national de protection conforme aux normes internationales.
- Porter assistance aux Tibétains transitant par le Népal et prévenir le refoulement des nouveaux arrivants.
- Garantir une alimentation adaptée aux enfants et aux personnes vulnérables, réduire le risque de VIH et de SIDA et améliorer les abris, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement.
- Assurer la protection internationale des réfugiés et des demandeurs d'asile individuels en attendant la détermination de leur statut et prodiguer une assistance

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 - Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Bhoutan	104 500	104 500	93 000	93 000	75 000	75 000
	Tibétains	20 150	-	20 150	-	20 150	-
	Pays divers	340	340	460	460	460	460
Demandeurs d'asile	Pays divers	90	90	90	90	90	90
Déplacés internes		100 000	100 000	100 000	100 000	50 000	50 000
Apatrides		1 000 000	-	500 000	500 000	500 000	500 000
Autres pers. relevant de la compétence de l'UNHCR	Bhoutan	10 000	-	10 000	-	10 000	-
	Tibétains	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Total		1 237 580	207 430	726 200	696 050	658 200	628 050



UNHCR/B. Rauniar

Réfugiées dans le camp de Goldhap camp, district de Jhafa, dans l'est du Népal.

financière aux réfugiés en attendant de trouver des solutions durables à leur situation.

- Élaborer et promouvoir une stratégie de réduction des cas d'apatridie.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- La population des camps et les familles sont en mesure de décider librement et en connaissance de cause de la solution durable qu'elles préfèrent.
- Des possibilités de réinstallation collective, dans un pays tiers, sont offertes à la population des camps.
- Les conditions du rapatriement librement consenti d'un premier groupe de réfugiés bhoutanais sont réunies.
- Tous les réfugiés et demandeurs d'asile bénéficient d'une protection ; l'assistance dispensée par l'UNHCR répond aux normes adéquates.

Stratégie et activités

L'UNHCR poursuivra son étroite coopération avec le Gouvernement népalais, le Groupe de travail restreint de pays de réinstallation et le Gouvernement bhoutanais, en vue de trouver des solutions durables au sort des réfugiés.

En attendant que les modalités d'une réinstallation collective soient définies, l'UNHCR veillera à ce que les

réfugiés comprennent pleinement les solutions durables qui s'offrent à eux et les aidera à se décider librement et en connaissance de cause. L'Organisation facilitera également l'accès des réfugiés à ces solutions, notamment en identifiant et en recommandant les candidats à la réinstallation. Parallèlement, l'UNHCR coopérera avec le Gouvernement et la communauté réfugiée pour faciliter l'accès aux autres solutions, et en particulier à l'acquisition de la nationalité népalaise pour ceux qui remplissent les conditions définies par la législation nationale.

Durant le recensement de la population des camps effectué de novembre 2006 à mai 2007, l'UNHCR a étudié les dossiers des enfants et des adultes non enregistrés, ainsi que des nouveaux demandeurs d'asile. L'Organisation encouragera le Gouvernement à trier rapidement les personnes non enregistrées, en particulier les enfants, et à statuer sans tarder sur leur cas. Le recensement, complété par des évaluations participatives auprès des réfugiés, permettra de cibler l'assistance en fonction des besoins individuels. Afin d'améliorer leur protection, l'UNHCR et les autorités distribueront des cartes d'identité avec photo à tous les réfugiés de plus de 16 ans enregistrés durant le recensement. Avec l'appui technique et logistique de l'UNHCR, le Gouvernement établira des procédures pour la mise à jour régulière des données relatives aux réfugiés enregistrés.

Les nouveaux arrivants tibétains transitant par le Népal continueront à rechercher une protection et une solution durable en Inde. Le pays devrait offrir des solutions *de facto* à la vaste majorité d'entre eux. L'UNHCR demeurera chargé d'assurer la protection et l'assistance des Tibétains en transit.

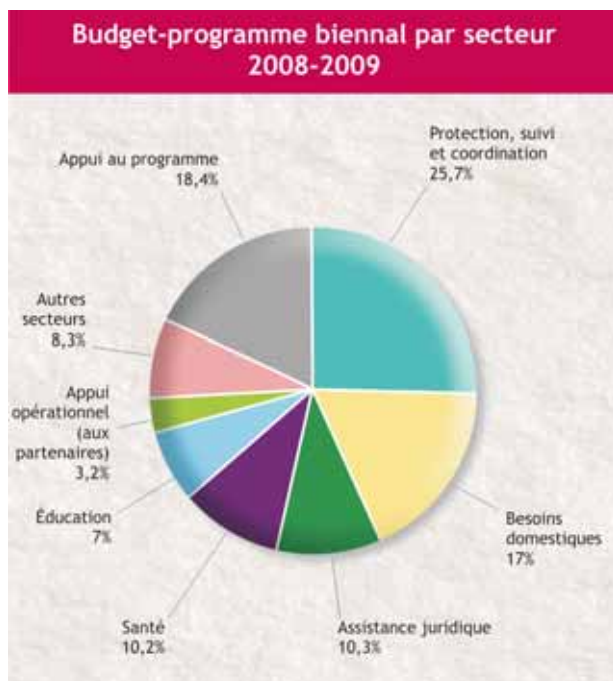
Les quelque 20 000 réfugiés tibétains arrivés au Népal avant 1990 se sont dans une large mesure intégrés sur place. Cependant, le statut juridique qui leur est accordé dans le pays ne permet toujours pas leur intégration pleine et entière sur le long terme. L'UNHCR prévoit donc d'obtenir des améliorations progressives en ce qui concerne l'enregistrement, la délivrance de documents d'identité et l'accès à la citoyenneté et aux registres d'état civil.

Réfugiés urbains

En l'absence d'une législation nationale relative aux réfugiés, le Gouvernement les considère comme des immigrants clandestins. L'UNHCR continuera donc à plaider pour l'adoption d'instruments juridiques permettant de traiter les questions d'asile. En 2008-2009, l'Organisation entend promouvoir l'adhésion du Népal aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et exhorter le Gouvernement à élaborer un cadre juridique national. Par ailleurs, elle poursuivra ses pourparlers avec les autorités concernant la détermination du statut de réfugié.

Apatrides

Selon un rapport sur les problèmes de citoyenneté rendu en 1995 par une commission gouvernementale, une population estimée à 3,4 millions de personnes n'avait pas accès à la nationalité népalaise. Ce problème d'apatridie était dû à une législation restrictive qui a été amendée à la fin de l'année 2006 par l'adoption d'une loi sur la citoyenneté destinée à renforcer le processus de paix. L'UNHCR a réalisé une étude approfondie de la question de la citoyenneté et de l'apatridie au Népal. Afin de réduire les risques et les cas d'apatridie, l'Organisation tentera d'obtenir de nouveaux amendements à la législation et une amélioration de son application en intervenant auprès du Gouvernement et en lui dispensant une assistance technique.



Contraintes

Dans les camps, certains ont eu recours à l'intimidation et aux menaces pour dissuader les réfugiés d'accepter d'être réinstallés dans un pays tiers. Le manque de présence policière et l'insécurité qui règne dans les camps sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de solutions durables. Ils empêchent en effet les réfugiés de déterminer librement la solution qu'ils préfèrent. Par ailleurs, l'insécurité et les incertitudes concernant l'avenir du processus de paix au Népal continuent d'entraver l'accès aux camps et les activités d'assistance.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	2	2
Effectif total ¹	76	76
Fonct. internationaux	9	9
Collaborateurs nationaux	40	40
VNU	14	14
JEA	5	5
Agents déployés	8	8

¹ N'inclut pas le personnel supplémentaire affecté à la réinstallation.

Coordination

L'UNHCR coopérera avec le Gouvernement et le Groupe restreint de pays de réinstallation sur les questions liées aux réfugiés résidant dans les camps. Au niveau des camps, l'Organisation continuera à coordonner son action avec le PAM, l'UNICEF, le FNUAP, l'OCHA, l'ONUSIDA, ses partenaires opérationnels et ses partenaires d'exécution.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Ministère de l'Intérieur.

ONG : Association du Barreau népalais, *Association of Medical Doctors of Asia* (Népal), CARITAS (Népal), Fédération luthérienne mondiale, *Federation of Women Entrepreneurs - Associations of Nepal*, *General Welfare Pratisthan*, *Knight Chess Club*, *Maiti Nepal*, ProPublic.

Partenaires opérationnels

ONG : Comité international de secours, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil norvégien pour les réfugiés.

Autres : Équipe des Nations Unies dans le pays.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel		
	2007	2008	2009
Protection, suivi et coordination	1 790 507	2 323 081	2 222 480
Abris et infrastructures	183 270	96 177	97 482
Appui opérationnel (aux partenaires)	194 419	230 476	327 554
Assainissement	19 239	21 277	17 336
Assistance juridique	236 141	646 099	1 170 121
Besoins domestiques	1 347 547	1 548 128	1 467 779
Eau	61 220	81 135	80 212
Éducation	584 698	598 298	635 372
Santé	654 883	1 018 594	789 066
Services communautaires	82 665	200 241	178 759
Transport et logistique	171 761	146 809	136 566
Vivres	236 231	212 766	204 657
Total des opérations	5 562 580	7 123 081	7 327 385
Appui au programme	1 413 063	1 693 171	1 566 111
Total	6 975 643	8 816 251	8 893 496